



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUCURON

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	16	18

Séance du 16 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 16 juillet,

À 21H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, salle du Conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire.**

Date de la convocation

11 juillet 2024

Présents :

Adjoins au Maire

M. Jean-Yves RIOU, 1^{er} adjoint, Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe, M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint, M. Philippe ANGELETTI, 5^{ème} Adjoint.

Conseillers municipaux :

M. Régis VALENTIN, M. Roger PELLEGRIN, Mme Geneviève MANENT, M. René LAURENT, Mme Claudie CHIRI, Mme Sophie ARNAUD, M. Jérémy COULANGE, M. Alain GUEYDON, Mme Marie-Jo SOTTO, M. Régis AUDIBERT, Mme Anne-Cécile REUS.

Pouvoirs : Mme Claudie BLANC à M. Jean-Yves RIOU, Mme Marjorie BERARD à Mme Anne-Marie DAUPHIN.

Excusées : Mme Claudie BLANC, Mme Marjorie BERARD.

Secrétaires de séance : Mme Anne-Marie DAUPHIN, M. Régis VALENTIN.

Délibération n°30/2024

Objet : RD56/RD189 – Avenant n°1 à la convention d'aménagement de la rue de l'Intendant Général Deranque et du cours Pourrières

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.3213-3,

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.2422-13,

Vu la délibération n°65/2022 du 15/12/2022 approuvant la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec mise à disposition du domaine public départemental et de déclassement, RD 56 Aménagement de la rue Intendant Général Deranque et du cours Pourrières.

Vu la convention passée entre la commune de Cucuron et le Département relative à l'aménagement de la rue Intendant Général Deranque et du cours Pourrières.

Considérant qu'il est nécessaire de préciser les sections des routes départementales 56 et 189 qui font l'objet des travaux, seront ensuite déclassées.

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'article 8 de ladite convention qui stipulait un transfert de 229 mètres linéaires au lieu de 387 mètres linéaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve, les termes de l'avenant n°1, joint en annexe, à passer avec le Département.

Autorise, Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document venant en application de la présente délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

A Cucuron, le 18.07.2024

**Le Maire
Philippe EGG**



**Les secrétaires de séance
Mme Anne-Marie DAUPHIN
2^{ème} Adjointe**

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Anne-Marie Dauphin", written over a horizontal line.

**M. Régis VALENTIN
Conseiller Municipal**

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Régis Valentin", written over a horizontal line.